

Formation de formateurs

DEVENIR FORMATEUR SST POUR LES TITULAIRES DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PAE3



Publics

Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés.

Pré-requis

Le candidat devra :

- être en possession d'un certificat de SST en cours de validité.
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
- être titulaire de l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 3 » (PAE 3) à jour de formation continue.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- Le sauvetage secourisme du travail.
- La connaissance de l'entreprise, ses risques et son organisation des secours.
- Les démarches, méthodes et aides pédagogiques spécifiques au SST.
- L'évaluation des SST.
- Le document de référence et les aspects administratifs.

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée

3 jours, soit 21 heures minimum

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html